



Guéret, le 26 juillet 2017

Communiqué de presse

Vigilance à la mise aux normes d'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)

Il a été constaté, depuis plusieurs mois, que des appels téléphoniques / courriels / courriers sont adressés aux propriétaires et/ou gestionnaires d'ERP pour leur rappeler leurs obligations en matière d'accessibilité, leur proposer la réalisation payante, de visites, de diagnostics, etc.. voire les menacer d'amendes ou de fermetures d'établissement.

Monsieur le Préfet de la Creuse informe que ces démarches n'émanent pas des services de l'État et qu'il s'agit ou peut s'agir de tentative d'escroquerie. Il précise que les courriers de l'État concernant la mise en accessibilité des ERP comportent le nom du service, le nom et prénom du rédacteur du courrier, une adresse courriel se terminant par gov.fr, la charte graphique du Préfet de la Creuse, comportant la Marianne incrustée dans le drapeau tricolore, et sont signés soit par le Préfet soit par le Directeur départemental des territoires ou leurs représentants.

Les propriétaires et/ou gestionnaires d'ERP qui subissent de telles démarches sont invités à les signaler aux forces de l'ordre territorialement compétentes.